

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13088 **Le Rove**

A2 **Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/2416	Société du Canal de Provence	Canal de Provence	Réseau de Gignac	Décret 63-509 du 15 mai 1963	15/05/1963

AC1 **Servitudes de protection des monuments historiques.**

Articles L621-1 à L621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005; article 1 de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifié par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/730	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Chapelle Saint-Michel au Rove	Monument classé N°1 : Chapelle St. Michel et les ruines du château (section C n°25 et 26 d'une contenance de 1a 50ca et 52a 40ca). MH du 29 juillet 1977.		29/07/1977

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

AC1/17/731	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Habitat fortifié dit "Le Camp de Laure" au Rove	Monument classé N°2 : le sol et les vestiges de l'habitat fortifié dit le Camp de Laure situé sur la parcelle n°4019 figurant au cadastre section C1 d'une superficie de 67ha 14a 25ca. Cette parcelle appartient au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.	15/01/1997
AC1/17/732	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Oppidum de La Cloche aux Pennes-Mirabeau	Monument inscrit : En totalité, les vestiges fouillés ou à découvrir de l'oppidum de la Cloche, situé sur la parcelle n°46 d'une contenance de 9ha 62a 40ca figurant au cadastre section BR. MH du 28.09.2000.	28/09/2000

AC2 **Servitudes de protection des sites et monuments naturels.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC2/13/2756	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Massif de la Nerthe	Ensemble formé par le massif de la Nerthe, d'une superficie de 4,965 hectares environ, dont 510 correspondant au domaine public maritime.	Décret du 20 Juin 2013	20/06/2013

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

EL9 **Servitudes de passage des piétons sur le littoral.**

article L 160-6 du code de l'urbanisme Loi 76 . 1285 du 31.12.1976

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
EL9/22/395	Direction Départementale des Territoire et de la Mer - Service de la Mer et du Littoral	Servitude de passage piétons sur le littoral	Servitude longitudinale de passage des piétons (littoral)	Article L. 160.6 du code de l'urbanisme. Loi 76.1285 du 31.12.1976.	31/12/1976

I1 **Servitudes concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.**

Article 11 de la Loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie et Décret n°59-645 du 16 mai 1959 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 11 de la loi de finances n° 58-336 du 29 mars 1958 relatif à la construction dans la métropole des pipe-lines d'intérêt général destinés aux transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I1/33/492	Société du Pipe-Line Méditerranée Rhône	Pipeline La Mède - Puget-sur-Argens	Pipeline d'intérêt général La Mède - Puget sur Argens. Décret du 14 Février 1992. Ancien décret du 29 fevrier 1968 ayant déclaré d'utilité publique les travaux en vue de la construction et de l'exploitation du pipeline Méditerranée Rhône.	Décret du 14 fevrier 1992	14/02/1992

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/587	GRT GAZ - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 400 Marseille - Fos- sur-Mer	Canalisation Ø 400 Marseille - Fos sur Mer.	Arrêté préfectoral du 2.10.1972.	02/10/1972

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967. Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/588	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Lavéra - Réaltor 1	Ligne 225 KV Lavéra - Réaltor 1		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4/3/590	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Lavéra - Septèmes-les-Vallons	Ligne 225 KV Lavéra - Septèmes-les-Vallons
I4/3/591	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 63 KV Laure - Pas-des-Lanciers	Ligne 63 KV Laure-Pas des Lanciers
I4/3/2601	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225kV Lavéra - Réaltor 2	Ligne 225kV Lavéra - Réaltor 2

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/735	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière du Rove	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.

article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/1808	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR retrait-gonflement des argiles (sécheresse) de Le Rove	PPR retrait-gonflement des argiles (sécheresse)	Arrêté préfectoral du 26 juillet 2007	26/07/2007

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PM1/73/2773	Grand Port Maritime de Marseille	PPR tunnel du Rove	PPR tunnel du Rove délimitant une zone exposée à un risque d'effondrement	Arrêté préfectoral du 12 février 1997	12/02/1997
--------------------	-------------------------------------	--------------------	--	---	------------

PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.

Code des postes et des communications électroniques, Article L57 et suivants modifiés par Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article R27 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT1/55/595	ANFR	Station de contrôle d'Ensues-la-Redonne	Station de contrôle Chantegrive de l'occupation du spectre des fréquences radioélectriques d'Ensues-la-Redonne. n° 013 071 0019	Décret du 04/01/2002	04/01/2002

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/55/597	ANFR	Station de contrôle d'Ensues-la-Redonne	Centre radioélectrique d'Ensues-la-Redonne. n° 013 071.0019	Décret du 08/01/2002	08/01/2002

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT2/50/2670	USID ISTRES	Faisceau hertzien de la Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers le sémaphore de l'Espiguette (Le Grau du Roi)	Faisceau hertzien de la Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers le sémaphore de l'Espiguette (Le Grau du Roi)	Arrêté préfectoral n°97-28 du 13 mars 1997	13/03/1997
--------------------	-------------	---	---	--	------------

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.

Article L2231-3 du Code des Transports

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T1/20/763	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne Miramas - L'Estaque	Ligne Miramas - L'Estaque		

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T5 Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T5/7/9	USID ISTRES	Aérodrome de Marseille-Provence	Aérodrome de Marseille-Provence.	Arrêté Interministériel du 22 juillet 1971, modifié par l'arrêté du 5 mars 1998	24/08/1989